

# Changements dans la procédure de la carte grise : quelques évolutions en 2023

Toutes les démarches liées aux demandes de carte grise, aux changements d'adresse et aux procédures associées sont désormais centralisées sur le site officiel de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) via <https://immatriculation.ants.gouv.fr>.



Auparavant administrées par les préfetures, les demandes de nouvelles cartes grises, les modifications d'adresse et toutes autres questions relatives à ces formalités doivent désormais être présentées directement à l'ANTS, **avec toutes les procédures correspondantes réalisées en ligne, via votre profil France Connect.**

Parallèlement, des lieux sont aussi spécifiquement dédiés à l'assistance pour les individus rencontrant des obstacles dans leurs démarches en ligne. Les maisons France Services, établies par l'État, offrent l'accompagnement de conseillers spécialisés. Cet accompagnement est totalement GRATUIT, que ce soit pour accomplir une démarche liée à la carte grise ou pour toute autre procédure administrative (comme le permis de conduire, la CNI, le passeport, etc.). Des alternatives supplémentaires d'aide et d'information, y compris des services offerts par certains garages accrédités (des détails peuvent être trouvés concernant les garages à Versailles dans le département des Yvelines), sont également disponibles. Ces ressources fournissent des informations sur les changements en 2023, y compris les ajustements potentiels du prix de la carte grise de votre véhicule.

En 2023, suite à la réduction du seuil du malus écologique, le prix de votre carte grise pourrait être modifié, à la hausse. Cela se produira si le véhicule que vous acquérez émet une quantité excessive de gaz à effet de serre : il sera alors dans la catégorie des véhicules "trop polluants". En outre, il faudra prendre en considération l'éventuelle augmentation de la taxe régionale sur les véhicules, ce qui pourrait également entraîner une hausse du coût de votre certificat d'immatriculation en fonction de la région dans laquelle vous effectuez l'immatriculation de votre véhicule.

Pour avoir plus d'informations sur ces changements et obtenir le guide complet de la procédure en ligne liée à la carte grise, rendez-vous sur [portail-cartegrise.fr](http://portail-cartegrise.fr). Ce site diffuse de nombreuses actualités et alertes sur l'évolution de la démarche. Enfin, l'ANTS met à disposition des vidéos explicatives et des fiches d'information sur son site.

## Infos pratiques

Liens utiles pour toutes demandes administratives :

- Immatriculation : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>
- Permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- Carte d'identité et passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Prise de rendez-vous en ligne : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Liens utiles

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>